

Mardi 30 mai 2017

Bureau - Conseil de la Métropole

Les élus du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir en Bureau et en Conseil. Lors de cette séance de nombreuses délibérations ont été adoptées notamment concernant les investissements communaux, les subventions pour le contrat de ville 2015/2020, le développement des pistes cyclables...

L'Écoquartier Flaubert, un label et des phases opérationnelles

Ce projet urbain majeur porté par la Métropole Rouen Normandie est l'une des plus importantes opérations de reconstruction urbaine aujourd'hui. Projet exemplaire contribuant aux enjeux nationaux et mondiaux sur les questions environnementales. C'est aussi un projet nécessaire pour reconstruire la ville sur la ville, reconfigurer le secteur d'entrée sud du cœur de l'agglomération et l'interface entre la ville et le port, soutenir la production de logements et simplifier la dynamique de l'emploi tertiaire. La Métropole Rouen Normandie et Rouen Normandie Aménagement souhaitent intégrer la 5^e vague de labellisation d'Écoquartier 2017.

Ce label, qui constitue une démarche progressive et non pas une norme, est bâti sur une charte de 20 engagements répartis en 4 dimensions : démarches et processus, cadre de vie et usages, développement territorial et environnement et climat.



Compte tenu de l'avancement des études et réalisations, notamment sur les bords de Seine, la Métropole souhaite candidater pour l'étape 1 (l'Écoquartier en projet) et l'étape 2 (l'Écoquartier en chantier) dès cette année, afin d'obtenir si le projet est lauréat le label Écoquartier – étape 2.

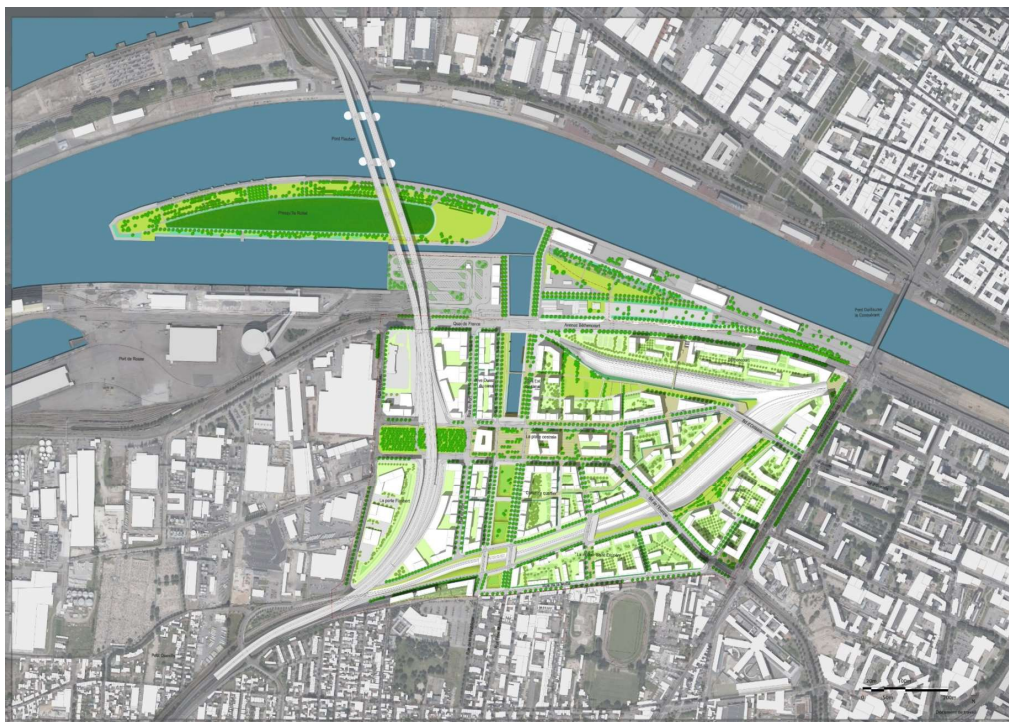
Après expertise de la commission régionale en septembre 2017, puis de la commission nationale en novembre 2017, les sites lauréats à l'étape 2, l'Écoquartier en chantier, seront annoncés en décembre 2017 pour cette 5^e vague de labellisation.

Suite à l'aménagement de la façade fluviale du futur quartier depuis 2010 (reconquête des quais, parc de la presqu'île, nouveaux hangars 106, 107 et 108), le premier îlot le long de l'avenue Jean Rondeaux constitue la première phase d'urbanisation qui débutera en 2018 et accueillera à terme un programme de 440 000 m² dont 200 000 m² de bureaux/activités.

La réalisation de cet îlot ainsi que la ligne T4 rend nécessaire la consolidation du talus de l'avenue Jean Rondeaux et des travaux de remblais. Les aménagements du talus de l'Écoquartier débuteront à l'automne le long de l'avenue Jean Rondeaux mais n'affecteront pas la circulation. Les terres servant aux remblais seront acheminées par train depuis un chantier situé à Dieppe. Par la suite seront effectuées le long du talus les traversées des différents réseaux (eaux pluviales, eaux usées, eau potable, réseau de chaleur) jusqu'à la fin de l'année 2017.

Par ailleurs, des travaux préparatoires sur les réseaux (eau, assainissement) sont menés par phase depuis le mois d'avril entre le quai Jean de Béthencourt et la rue Bourbaki qui sera fermée en juin et juillet (sauf pour l'accès aux riverains). Il s'agit notamment du doublement de l'émissaire situé sous le boulevard Jean de Béthencourt (un chantier à 25 millions d'euros qui s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur Émeraude).

Les travaux de réalisation des voiries anticipées du quartier sont également lancés cette année, en accompagnement de la future réalisation du viaduc sud d'accès au pont Flaubert. Ils se dérouleront jusqu'en septembre.



Maintien des subventions du Contrat de ville 2015/2020 pour l'année 2017

Le Contrat de Ville succède au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et constitue désormais le cadre unique de la mise en œuvre de la politique de la ville. Il vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires pour la période 2015-2020. Outil au service de la solidarité territoriale, il constitue le cadre opératoire à la fois unique et partagé entre une diversité d'intervenants pour la mise en place des actions visant à résorber les inégalités entre les quartiers prioritaires et les autres, dans le cadre de 4 thématiques : cadre de vie | cohésion sociale | tranquillité publique | développement économique et de l'emploi.

Les quartiers prioritaires sont identifiés selon un critère unique, le niveau de revenu des habitants. Leur développement doit s'inscrire dans une dynamique d'agglomération dans laquelle les habitants et les acteurs locaux sont intégrés. La loi précise que les quartiers qui ne seraient plus classés en quartier prioritaire de la politique de la ville peuvent, à la demande des communes, être placés en dispositif de veille active par le Préfet. Ils font l'objet d'une observation attentive de la part des signataires du Contrat de Ville afin d'agir le cas échéant en cas d'aggravation de leur situation.

En 2017, l'État a décidé d'attribuer au Contrat de ville de la Métropole une enveloppe financière de 1 862 K€ qui correspond à une baisse globale de 4 % par rapport à 2016 (moins 68 K€).

En parallèle, la Métropole Rouen Normandie a souhaité prendre en compte ce contexte de baisse des fonds politique de la ville de l'État.

C'est pourquoi elle propose, à titre exceptionnel, de compenser la baisse induite par l'évolution démographique pour les communes de Canteleu, Cléon/Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme et Saint-Étienne-du-Rouvray. Malgré cette compensation exceptionnelle le budget attribué en 2017 par [la Métropole aux communes pour la Politique de la Ville resterait stable soit un montant cumulé de 527 261 €](#).

Les fonds permettent la réalisation de nombreuses actions notamment à accompagner scolarité des élèves présentant des difficultés ; aider les jeunes sans activité à intégrer un parcours de formations ou d'accéder à un emploi mais également à détecter et soutenir les candidats à la création d'entreprises ou encore améliorer la santé des habitants des quartiers prioritaires.

Porté par la Métropole, le Contrat de Ville associe l'État, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine Maritime, les Communes disposant de quartiers prioritaires ou de territoires de veille, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'Allocation Familiale, Agence Régionale de Santé...), en vue de mobiliser prioritairement les financements de droit commun de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Le président de la Métropole, Frédéric Sanchez, a signé le 5 octobre 2015 le Contrat de Ville 2015/2020 en présence du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports Patrick Kanner.

Solidarité territoriale : la Métropole soutient les projets des communes

Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) est le fonds de concours qui vise à soutenir l'investissement des 71 communes de la Métropole. Il est doté de 60 M€ sur la période 2016-2020. En 2017, la totalité des fonds s'élèvera à 6,01 M€.

Après un an d'existence, 102 dossiers ont été traités par la Métropole. 39 communes ont fait appel à ce fonds de concours qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains, et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Le FSIC est cumulable avec d'autres subventions comme l'aide régionale à la rénovation thermique de bâtiments ou pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'Aides aux Aménagements.

De nombreux projets de communes ont sollicité ce fonds de soutien ainsi que le fonds d'Aide à l'Aménagement, notamment :

♦ Saint-Étienne-du-Rouvray | 356 000 €

- Pour des travaux de rénovation du centre nautique Marcel Porzou, équipement municipal utilisé par plus de 2 000 usagers par semaine. Ils comprendront la mise en conformité des bassins, des travaux de structure, la création d'une chaufferie biomasse ainsi que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Pour les travaux de rénovation de l'école maternelle Duruy ainsi que la réfection de la terrasse du Centre Local d'Information et de Coordination.
- Pour la mise en accessibilité des équipements publics de la commune dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé : trente bâtiments communaux qui seront mis aux normes pour l'année 2017, notamment la mairie, le théâtre « Rive Gauche », des gymnases...

Le fonds attribuera également une subvention servant à l'aménagement et la mise en conformité des aires de jeux et des espaces communaux.

♦ Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen | 21 410 €

- Pour des travaux de rénovation énergétique dans l'école maternelle « Les prés verts ».

♦ Elbeuf-sur-Seine | 13 250 €

- Pour la création d'un cheminement et la mise en lumière du site remarquable « La Maison Romaine » situé au Val Caron.

♦ Saint-Marguerite-sur-Duclair | 13 000 €

- Pour l'agrandissement du cimetière communal avec la création d'allées. Une nouvelle clôture et un nouveau portail seront installés dans le même temps.

♦ La Londe | 12 500 €

- Pour l'agrandissement et le réagencement de la cuisine de la salle des fêtes.
- Divers travaux sur l'espace public communal (le cheminement du cimetière, l'aménagement de deux parkings) et la réalisation d'une aire de jeux dans la cour de l'école maternelle.

♦ Sahurs | 14 160 €

- Pour le reboisement de 3,5 hectares de bois communaux situés au sud de la forêt de Roumare.

♦ Saint-Léger-du-Bourg-Denis | 50 000 €

- Pour des travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux notamment les écoles maternelles et élémentaires, le service jeunesse et le théâtre Yannick Boitrelle.

♦ Saint-Pierre-lès-Elbeuf | 40 000 €

- Pour des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les bâtiments Cap'jeunes, Maison Clavel, l'école Montessori et Marie Pape Carpentier, l'espace petite enfance Lutins et Galipette et les restaurants scolaires du Puits Mérot et Monod Camus.
- Pour l'aménagement du parvis de l'hôtel de ville avec une mise en accessibilité complète de l'espace.

♦ Malaunay | 13 000 €

- Pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la Maison des Jeunes,
- la rénovation du cimetière avec la réfection de la voirie centrale,
- mise en accessibilité des sanitaires publics.

Objectif : qualité et sécurité des espaces publics | Sécurisation du cheminement piéton le long de la route des Sablons à Yville-sur-Seine

En 2015, la Métropole a aménagé un cheminement piéton au cœur du village le long de la route des Sablons avec pour objectif de réduire la vitesse des automobilistes et de sécuriser les déplacements des habitants aux abords de l'ex-route départementale 45 très fréquentée par les poids-lourds. Cet aménagement a été réalisé, dans le cadre de la compétence espaces-publics et voirie de la Métropole, pour un montant de 33 000 €.

Au lieu-dit « Les Sablons », la Métropole va prolonger en juin 2017 la contre-allée existante de 240 m d'un côté et de 300 m de l'autre afin de sécuriser les piétons et les vélos en bordure de la R45, route des Sablons en direction d'Anneville-Ambourville . Ce cheminement piéton séparé de la route par une haie permettra également aux usagers des transports de rejoindre les arrêts en toute sécurité. L'éclairage des traversées piétonnes viendra compléter cet aménagement.

Le montant total des travaux 2017 est estimé à 120 000 € avec une participation de la Métropole de 70 000 € et de la commune de 50 000 €.

La Métropole poursuit le développement des pistes cyclables sur son territoire

La Métropole Rouen Normandie souhaite réaliser un aménagement cyclable entre le Marché d'Intérêt National à Rouen et la place de Croisset à Canteleu. Cet itinéraire de 1 750 m situé en grande partie sur le domaine du Grand Port Maritime de Rouen sera de 3 mètres de large situé en rive ouest des boulevards de l'Ouest et de Croisset. Sur la majeure partie du linéaire, la piste sera séparée de la circulation par une large bordure béton puis à l'approche de Croisset, elle empruntera le large accotement situé entre le boulevard et la voie ferrée. Elle s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de l'itinéraire d'intérêt national « La Seine à Vélo » (véloroute de la Seine portée par le Département de la Seine-Maritime). Il est actuellement le seul chaînon manquant d'un itinéraire plus long reliant Saint-Pierre-de-Manneville à Belbeuf par la rive droite de la Seine. Dès sa réalisation, les usagers disposeront donc d'un itinéraire cyclable continu et sécurisé de plus de 30 km au cœur du territoire métropolitain.

Cet aménagement, études et travaux compris, s'élèverait à près de 550 000€ pour lesquels la Métropole attribuerait une subvention de 170 000€. Le montant restant serait réparti entre le Département de la Seine-Maritime et la Région Normandie.

Du 2 au 5 juin 2017, la Métropole Rouen Normandie organise avec les associations et acteurs économiques du secteur, la première Fête du Vélo : balades, conférences, projections, animations...de nombreuses façons de (re)découvrir les bénéfices et l'avenir du vélo !

Favoriser le développement des entreprises du territoire

La Métropole Rouen Normandie détient la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de parcs d'activités économiques sur son territoire.

À ce titre, les parcs d'activités du Malaquis et de la Hazaie situées sur la commune du Trait ont été identifiés comme des zones devant faire l'objet d'un transfert financier. Ainsi, dans une délibération du Conseil en date du 10 octobre 2016, la Métropole a décidé d'approuver la cession par la commune du Trait à son profit des terrains à commercialiser situés sur le périmètre des parcs du Malaquis et de la Hazaie à l'euro symbolique.

Un inventaire précis des parcelles est en cours, mais deux d'entre elles, représentant une superficie totale de 3 367m² ont déjà été identifiées comme pouvant faire l'objet d'un transfert. L'entreprise SA Sanofi Winthrop riveraine de ces parcelles souhaite les acquérir. Elles permettraient à l'entreprise d'y réaliser une aire de retournement poids lourds, dans la continuité des travaux d'agrandissement du magasin de réception de marchandises, ainsi que le transfert et la modernisation de sa station de traitement des eaux usées.

Ces aménagements s'inscrivent dans la stratégie de développement du site Sanofi du Trait et de ses capacités de production grâce notamment à la fabrication de nouveaux médicaments en cours de mise sur le marché.

La Métropole Rouen Normandie a décidé de céder les 3 367m² au prix de 12,00€ HT/m² soit un total de 40 404 € HT.

Contact Presse

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr